

L'an deux mil dix huit et le 5 février 2018 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HARDY Philippe.

Présents : Messieurs HARDY Philippe, MACCHI Jacques, GILLES Jean-François, MAUL Ludovic, DESHAYES Marc, ZECH Guillaume, COURRIER François, MM. GALL Pascal, RAPT Guy.

Absents excusés: MM. SCHOENECKER Jean-Louis (procuration donnée à Guy RAPT), SELTZER Gérard, Mme GIROUX Céline, MM. ROBIN Denis (procuration donnée à Jean-François GILLES), HENOT Jean-Paul, FOUSSE Jean-Paul.

Secrétaire de séance : M. ZECH

Les convocations ont été adressées le 26 janvier 2018 avec l'ordre du jour suivant :

- (1.1) Contrat JVS
- (7.5) Subvention au Syndicat Intercommunal de Gestion des Equipements Sportifs et Vie Scolaire du Collège d'Ars-sur-Moselle
- Rythmes scolaires

En début de séance, le Maire propose l'ajout du point « subvention pour séjours linguistiques des élèves du collège Jean Mermoz », ce qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2017 qui est adopté à l'unanimité.

1/2018: (1.1) JVS : RENOUELEMENT DU CONTRAT.

Le contrat Horizon Villages On-Line arrive à échéance le 1^{er} avril 2018.

Le Maire présente au Conseil Municipal les deux propositions établies par JVS. La première proposition concerne le renouvellement d'Horizon Villages On-Line. La seconde, la nouvelle gamme Horizon Villages Cloud.

La proposition retenue par le Conseil Municipal est **Horizon Villages Cloud** et est détaillée comme suit :

1. La 1^{ère} année :

- Section investissement : 4 197,60 € HT soit 5 037,12 € TTC
- Section fonctionnement : 641,40 € HT soit 769,68 € TTC

TOTAL 1^{ère} année : 4 839 € HT soit 5 806,80 € TTC

2. Les deux années suivantes :

- Section investissement : 2 565,60 € HT soit 3 078,72 € TTC /an
- Section fonctionnement : 641,40 € HT soit 769,68 € TTC/an

TOTAL par an des 2^{ème} et 3^{ème} années : 3 207,00 € HT soit 3 848,40 € TTC

Le Maire présente également au Conseil Municipal la proposition de JVS pour la clé « certinomis » pour 3 ans :

- Certificat électronique exécutif : 245 € HT soit 294 € TTC pour 3 ans avec option sérénité d'un montant de 35 € HT soit 42 € TTC pour 3 ans

Le Conseil Municipal :

- autorise le maire à signer le contrat HORIZON Villages Cloud et la proposition de renouvellement d'un certificat électronique exécutif Certinomis.
- précise que ces dépenses seront reprises au budget primitif 2018.

Délibération prise à l'unanimité.

2/2018 : (7.5) SUBVENTION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET VIE SCOLAIRE DU COLLEGE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE D'ARS-SUR-MOSELLE.

En raison du nombre de plus en plus important d'élèves hors syndicat du collège d'Ars-sur-Moselle, les conseillers syndicaux, par délibération du 24 novembre 2017, ont décidé de demander une contribution aux communes dont les enfants dérogataires fréquentent le collège et qui disposent ainsi des équipements et subventions mis à leur disposition par le syndicat intercommunal. Ils sollicitent une participation au fonctionnement du syndicat à raison de 70 euros par élève.

Un élève de Lorry-Mardigny fréquente le collège d'Ars-sur-Moselle.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 70 €, pour cet élève, au Syndicat Intercommunal de Gestion des Equipements Sportifs et Vie Scolaire du Collège d'Ars-sur-Moselle.

Délibération prise à l'unanimité.

3/2018: (7.5) SUBVENTION POUR SEJOURS LINGUISTIQUES DES ELEVES DU COLLEGE JEAN MERMOZ.

L'Association des Parents d'Elèves du Collège « Jean Mermoz », par courrier du 28 janvier 2018, fait part de l'organisation d'un séjour linguistique en 2018 et sollicite l'aide financière de la commune.

Cinq enfants de Lorry-Mardigny, scolarisés au Collège « Jean Mermoz » doivent participer à ce séjour.

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 35 € par élève de la commune exclusivement pour les séjours linguistiques. Cette subvention sera versée directement aux familles concernées, à l'issue du séjour linguistique, au vu de la liste des participants, fournie par l'association.

Délibération prise à l'unanimité.

INFORMATIONS

Dans l'explicatif de la décision modificative du 4 septembre 2017, les deux premiers points qui suivent avaient été abordés. Dans le cadre de la délégation de signature, le Maire fait le point au Conseil Municipal.

Travaux rue du Château d'Eau

Le devis de l'entreprise SADE pour la réalisation d'une canalisation AEP, pour un montant de 4 250 € HT (5 100 € TTC) avait été signé le 27/07/2017. Les travaux sont achevés.

Procédure de DUP pour la fixation des périmètres source du Château

Le devis pour l'avis de l'hydrogéologue agréé a été signé le 31 août 2017. L'avis a été réceptionné le 20 décembre 2017.

MATEC a préparé le dossier de consultation pour l'établissement des plans et des états parcellaires à joindre au dossier de demande de DUP pour la fixation des périmètres de protection. Le Maire explique qu'il a validé ce dossier et donné son accord pour le lancement de la consultation.

Rythmes scolaires

Le Conseil Syndical du SIVOM, lors de sa réunion du 30 janvier 2018, a décidé de modifier les rythmes scolaires et de revenir à la semaine des quatre jours.

Jeux

Un point a été fait avec la société MEFRAN Collectivités sur les besoins en jeux, pour Lorry, sur les mêmes bases que Mardigny. Un devis, reçu le 5 février 2018, va permettre d'affiner ces besoins.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.
Délibéré en séance les jours et ans susdits.

Liste des délibérations du 5 février 2018 :

- 01/2018 (1.1) *Marchés publics* JVS : renouvellement du contrat
- 02/2018 (7.5) *Subventions* Subvention au Syndicat Intercommunal du collège d'Ars sur Moselle
- 03/2018 (7.5) *Subventions* Subventions pour voyages linguistiques

Signatures

HARDY Philippe

MACCHI Jacques

GILLES Jean-François

MAUL Ludovic

SCHOENECKER Jean-Louis
absent

DESHAYES Marc

ZECH Guillaume

SELTZER Gérard

COURRIER François

GIROUX Céline

ROBIN Denis

GALL Pascal

HENOT Jean-Paul

RAPT Guy

FOUSSE Jean-Paul